

Le 20 septembre 2005

Babe

A l'attention de la coordonatrice du secrétariat de la commission
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec, G1R 6A6

Non, au tronçon Jean Lemay

je vous écris en mon nom et aux noms de la grande majorité des citoyens et agriculteurs qui sont touchés par le tronçon Jean Lemay. Nous avons choisi, de plein gré, de vivre en milieu agricole ou en bordure de celui-ci.

Nous étions convaincus que la protection du territoire agricole du Québec nous protégerait d'un étalement urbain sauvage. Une loi en harmonie avec les vrais besoins des habitants. Une loi, dont personne, ni aucun organisme ne pourraient contourner.

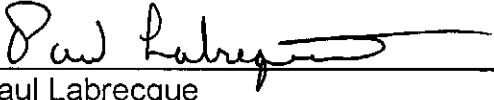
Chacun doit démontrer à la CPTAQ la pertinence de dézoner un terrain, négocier et faire des ententes de bonne foi avec toutes les parties concernées. Seul le gouvernement (au pouvoir) a le droit de s'exclure de ce processus.

Dans le cas présent, seulement une promesse électorale exclut 570 hectares des meilleures terres agricoles. Je crois qu'il faut beaucoup plus qu'une simple promesse électorale pour approuver ou désapprouver un tel projet. Il faut des arguments fondés à long termes car nous parlons ici de protection de l'environnement et de ressources épuisables.

Le tronçon Jean Leman et le prolongement de la 30 tracé sud pollueront et contamineront (sol, eau, air, bruit) un milieu qui est actuellement sain .

C'est pourquoi je suis convaincu que le tracé nord, c'est-à-dire le prolongement de la 30 sur la 132, est la meilleure solution pour notre communauté.

Pourquoi détruire un milieu agricole riche et non pollué quand une alternative existe et répond aux besoins ?


Paul Labrecque

PAUL LABRECQUE